

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025



Commune de BEAUSOLEIL

Nombre de membres
composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Ayant pris part à
la délibération : 31
Publié le :

Réf. : K 4 n

Séance du 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 du mois de juin à 19 heures 05, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Gérard SPINELLI, Maire de Beausoleil.

Etaient présents :

Mesdames, Messieurs, Gérard SPINELLI, Maire, Gérard DESTEFANIS, Cindy GENOVESE, Georges ROSSI, Alain DUCRUET, Danielle LISBONA, Philippe KHEMILA, Jorge GOMES, Gabrielle SINAPI, Adjoints au Maire, Michel LEFEVRE, Gérard SCAVARDA, Jacques CANESTRIER, Fabien CAPRANI, Fadile BOUFIASSA OULD EL HKIM, Edouard-Jean CURTET, Rachel SOUKO, Bruno CATELIN, Anne-Marie TOLOMEI, David CORADINI, Christine MATHIEU, Sandrine MANFREDI, Conseillers Municipaux.

Excusés et représentés :

Madame Maïlys SALIVAS, Adjointe au Maire, représentée par Madame Cindy GENOVESE, Adjointe au Maire,
Monsieur Michel FINOT, Conseiller Municipal, représenté par Madame Anne-Marie TOLOMEI, Conseillère Municipale,
Madame Martine PEREZ, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Alain DUCRUET, Adjoint au Maire,
Madame Bintou DJENEPO, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Michel LEFEVRE, Conseiller Municipal,
Madame Emmanuelle OLIVEIRA, Conseillère Municipale, représentée par Jorge GOMES, Adjoint au Maire,
Madame Elena AVRAMOVIC, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Gérard DESTEFANIS, Premier Adjoint au Maire,
Madame Pavithra SURENDRA, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Georges ROSSI, Adjoint au Maire,
Monsieur Amin BELAHBIB, Conseiller Municipal, représenté par Monsieur Edouard-Jean CURTET, Conseiller Municipal,
Madame Vanessa VIETTI, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Fabien CAPRANI, Conseiller Municipal,
Monsieur Stéphane MANFREDI, Conseiller Municipal, représenté par Madame Sandrine MANFREDI, Conseillère Municipale.

Excusés :

Monsieur Nicolas SPINELLI, Conseiller Municipal,
Monsieur Lucien BELLA, Conseiller Municipal.

Objet : Emplacements de stationnement sis dans l'ensemble immobilier « Le Forum » - 33 bd

Général Leclerc - Cession.

AR Prefecture

006-210600128-20250618-4-AR-SE
Requle 23/06/2025
Publie 23/06/2025
16 mai 1988 approuvée par délibération du Conseil Municipal du 3 mai 1988, la Commune a confié à la SAEMB, SEM de la Commune, la charge de construire un parc de stationnement dans l'ensemble immobilier au sein de cet ensemble immobilier (lot volume n° 5) et de l'exploiter par « amodiation ou gestion des places de stationnement ». La durée de la concession était fixée à 24 ans à compter de la mise en service de l'ouvrage. La mise en service de l'ouvrage est intervenue au 1^{er} janvier 1992. Le 28 novembre 1996, la Commune a résilié la concession en application de l'article 30 d) dudit contrat. A cette date, la Commune est devenue pleinement propriétaire de l'ouvrage établi sein du lot volume n° 5 correspondant à 126 emplacements de stationnement et en assure depuis la gestion.

Ces emplacements de stationnement ont fait l'objet de contrats d'amodiation respectivement en faveur de :

- La SCI Burazur : amodiation de 80 emplacements suivant acte notarié en date du 16 et 17 janvier 1991,

- La société Graham Empain et la SICL : amodiation de 40 emplacements suivants actes notariés en date du 1^{er} septembre 1989 et du 17 janvier 1990. Ces deux sociétés ont été frappées d'une liquidation judiciaire en date du 27 juillet 1994. Les places amodiées ont été vendues aux enchères dans le cadre de la procédure collective et sont à ce jour détenues par la société SEGEFI.

Les emplacements restants gérés par la Commune, au nombre de 6, font l'objet de contrats de location passés avec des tiers dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

Il est rappelé que le Conseil Municipal du 23 mars 1998 a approuvé la vente des emplacements de stationnement. A ce titre, une première cession est intervenue pour un emplacement de stationnement par acte authentique du 20 septembre 2000. Il est également rappelé que par, délibération du 14 décembre 1998, le parking formant le lot volume n° 5 a été déclassé et incorporé au domaine privé communal.

Dans le cadre de la gestion dynamique des actifs immobiliers non stratégiques de la Commune et afin de soutenir la politique d'investissement de la Commune, il est envisagé de poursuivre la cession de ces emplacements de stationnement. Cette cession pourra être poursuivie à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt sur le fondement de l'évaluation de France Domaine avec pour seul critère le prix. A défaut, ils seront cédés libres de toute occupation à tout éventuel acquéreur après résiliation des contrats d'amodiation et de location dans le cadre d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt. (publication dans un journal d'annonces légales et remise de l'offre sous double enveloppe cachetée).

Suivant une évaluation en date du 9 avril 2025, le service des domaines a fixé la valeur vénale unitaire de chaque parking à 75 000,00 € (pondérée en cas de vente en bloc) assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Si la Commune envisage le retrait de ces amodiations et le transfert en pleine propriété à un éventuel acquéreur, des indemnités de cession prévues à l'article 13 des contrats d'amodiation seront à verser par la Commune aux différents amodiataires.

Ces indemnités, compte tenu de la valeur vénale actualisée et des dispositions de l'article 13, s'élèvent respectivement à 717 127,00 euros pour la SCI BURAZUR et 595 910.25 euros pour SEGEFI.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 1998,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1998,

Vu les avis du Service du Domaine en date du 9 avril 2025,

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K4-N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

Monsieur Gérard SPINELLI, Maire, propose au Conseil Municipal :

a) ~~De confirmer la décision~~ de cession des emplacements de stationnements précités sis 33 boulevard Général Leclerc au sein du lot volume n° 5 de l'ensemble immobilier « Le Forum ;

b) De l'autoriser à accomplir tous les actes nécessaires à la résiliation des contrats d'amodiation avec la SCI BURAZUR et la société SEGEFI ainsi que des contrats de location avec les particuliers ;

c) D'approuver la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec comme terme de référence l'évaluation des services de France Domaine ;

d) De dire que le Conseil Municipal sera saisi in fine à l'issue de la procédure afin d'autoriser les cessions.

Le Conseil Municipal oui cet exposé, délibère et :

a) **CONFIRME** la décision de cession des emplacements de stationnements précités sis 33 boulevard Général Leclerc au sein du lot volume n° 5 de l'ensemble immobilier « Le Forum ;

b) **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à la résiliation des contrats d'amodiation avec la SCI BURAZUR et la société SEGEFI ainsi que des contrats de location avec les particuliers ;

c) **APPROUVE** la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec comme terme de référence l'évaluation des services de France Domaine ;

d) **DIT** que le Conseil Municipal sera saisi in fine à l'issue de la procédure afin d'autoriser les cessions, ce :

A L'UNANIMITE,

3 ABSTENTIONS du Groupe « Soyons Fiers de Beausoleil ».

Fait et délibéré à Beausoleil, le 18 juin 2025.

Le Maire,

Gérard SPINELLI

Pièces jointes :

- Délibération du Conseil Municipal du 23 mars 1998,
- Délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1998,
- Etat descriptif de division.

AR Prefecture

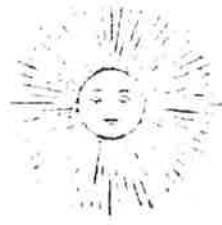
006-210600128-20250618-K_4_N-DE

Reçu le 23/06/2025

Publié le 23/06/2025

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025



NOMBRE DE MEMBRES

Composant le conseil 33

En exercice 33

Ayant pris part à la
délibération 31

Affiché(e) le

VILLE DE BEAUSOLEIL

25 MARS 1998

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 1998

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit le Lundi 23 Mars, à 19 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Gérard SPINELLI

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Gérard SPINELLI, Maire

Mesdames, Messieurs, Gérard DESTEFANIS, Armand VADA, René MANFREDI, Jean LESLUYES, Alain GARELLI, Georges ROSSI, Lucien BELLA, Jean-Paul BERNARDI, Adjoints au Maire, Paul CASTELLANI, Didier FULCONIS, Henri SULTAN, Jacques LAURENTI, Michel FINOT, Armand ALLAVENA, Gérard SCAVARDA, Maryvonne DOYON, Louis KHEMILA, Alain DUCRUET, Jean-François PICCINI, Sophie BETSCHER, Emile CUCCHI, Robert PICCIO, Joseph VIALE, Claude TCHERNATINSKY, Charles BELLATI, Conseillers Municipaux.

EXCUSES ET REPRESENTES :

Monsieur Yves ROUSTAN, Conseiller Municipal, représenté par
Monsieur René MANFREDI, Adjoint au Maire.

Monsieur Gérard BOILEAU, Conseiller Municipal, représenté par
Madame Maryvonne DOYON, Conseiller Municipal

Monsieur Jean-Pierre NIVET, Conseiller Municipal, représenté par
Monsieur Armand VADA, Adjoint au Maire.

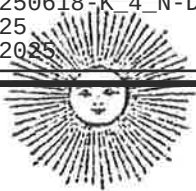
Monsieur Serge DERVIEUX, Conseiller Municipal, représenté par
Monsieur Gérard DESTEFANIS, Adjoint au Maire.

Monsieur Yves MAJOREL, Conseiller Municipal, représenté par
Monsieur Robert PICCIO, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DESTEFANIS

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025



VILLE DE BEAUSOLEIL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Ref. : 51j

Objet : Vente des parkings
communaux sis dans
l'ensemble immobilier « le
Forum »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beausoleil est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section AD n° 334 sise 33, boulevard Général Leclerc sur laquelle a été édifié l'ensemble immobilier « Le Forum ».

La commune est propriétaire au sein du lot volume n° 5 devenu lot n° 10 de 38 emplacements de stationnement à savoir :

Niveau 0 - 12 emplacements : n° 68 et 69
n° 70 à 75
n° 77 à 80

Niveau 1 - 26 emplacements : n° 126 à 137
n° 149 à 151
n° 153 à 158
n° 160 à 164

Ces parkings, conformément au plan annexé, font actuellement l'objet de contrats de location auprès d'administrés soit en abonnement jour, soit en abonnement mensuel selon la tarification établie par la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 1997, reçue en préfecture le 28 mars 1997.

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

La commune envisage la cession de ces parkings en proposant en priorité l'acquisition aux occupants.

A défaut, ils seront cédés libres de toute occupation à tout éventuel acquéreur après résiliation des contrats de location.

Suivant rapport en date du 15 janvier 1998, le service des domaines a fixé la valeur vénale unitaire de chaque parking à 100 000 francs.

S'agissant des emplacements n° 126 et 127 sis au niveau 1, Monsieur le Maire propose une majoration supplémentaire du prix unitaire de 10 000 francs puisqu'il s'agit en l'occurrence de deux boxes fermés par porte basculante, soit un prix de vente unitaire d'un montant de 110 000 francs.

En cas de cession en bloc à un même acquéreur le prix de vente total pourra subir un abattement de 20 %.

En cas de vente à une même personne d'au moins cinq emplacements une remise de 10 % pourra être appliquée.

Quant aux autres parkings de cet ensemble immobilier au nombre de 121, la Société d'Economie Mixte de Beausoleil a procédé à leur amodiation avec une durée de jouissance de 51 ans ou 75 ans et ce respectivement en faveur de :

* La S.C.I. Burazur : amodiation de 80 emplacements suivant acte notarié en date du 16 et 17 janvier 1991.

* La société GRAHAM EMPAIN et la Société d'Immeubles Commerciaux locatifs (SICL) : amodiation de 40 emplacements suivant actes notariés en date du 1er septembre 1989 et du 17 janvier 1991.

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

* La S.C.I. parking Leclerc France :
amodiation d'un emplacement suivant acte
notarié en date du 18 et 19 avril 1991.

Si la commune envisage le retrait de ces
amodiations et le transfert en pleine propriété de
ces parkings en faveur des amodiataires, des
indemnités de cession seront à la charge de ces
bénéficiaires.

Les soultes correspondantes, compte tenu des
redevances d'amodiation déjà acquittées, ont fait
l'objet d'une évaluation par le service des
domaines suivants rapport en date du
15 janvier 1998 à savoir :

266.785,78 € — * Soulte d'un montant de
1 750 000 francs à la charge de la S.C.I.
Burazur.

181.633,31 € — * Soulte d'un montant de
1 210 000 francs à la charge des sociétés
Graham Empain et SICL.

* Soulte d'un montant de 32 000 francs
à la charge de la S.C.I. Parking Leclerc France.

Dans la perspective de toutes ces cessions et en
vue d'organiser juridiquement la future
copropriété de ce lot volume, Monsieur le Maire
propose, en outre, la création d'un règlement de
copropriété avec un état descriptif de division
permettant le fonctionnement de l'ensemble du
parc de stationnement et la répartition des
charges entre les futurs copropriétaires.

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

Le conseil municipal ouï et exposé, délibère et :

a) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la création de la copropriété et à l'état descriptif de division

b) Autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente des 38 emplacements de stationnement énumérés ci-dessus et à signer tous les actes afférents,

c) Autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente des parkings amodiés en faveur des amodiataires précités et à signer tous les actes afférents, ce par :

18 voix pour du groupe de la majorité et de M. ALLAVENA

1 abstention de Mme BETSCHER

12 voix contre des groupes de l'opposition.

Fait et délibéré à Beausoleil, les jour mois et an que dessus.

Le Maire
Gerard SPINELLI

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE

Reçu le 23/06/2025

Publié le 23/06/2025

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le conseil : 33

En exercice : 33

Ayant pris part à la

délibération : 32

Affiché (e) le :



VILLE DE BEAUSOLEIL

16 DEC 1998

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 1998

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit le Lundi 14 Décembre, à 19 h , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Gérard SPINELLI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Gérard SPINELLI, Maire

Messieurs, Gérard DESTEFANIS, Armand VADA, René MANFREDI, Jean LESLUYES, Alain GARELLI, Georges ROSSI, Lucien BELLA, Jean-Paul BERNARDI, Adjoint au Maire, Paul CASTELLANI, Jacques LAURENTI, Michel FINOT, Jean Pierre NIVET, Armand ALLAVENA, Gérard SCAVARDA, Maryvonne DOYON, Louis KHEMILA, Alain DUCRUET, Joseph CORADINI, Emile CUCCHI, Yves MAJOREL, Joseph VIALE, Charles BELLATI conseillers Municipaux.

EXCUSES ET REPRESENTES :

Monsieur Didier FULCONIS, Conseiller Municipal, représenté par :
Monsieur Georges ROSSI, Adjoint au Maire.

Monsieur Yves ROUSTAN, Conseiller Municipal, représenté par :
Monsieur René MANFREDI, Adjoint au Maire.

Monsieur Gérard BOILEAU , Conseiller Municipal, représenté par :
Monsieur Jean-Pierre NIVET, Conseiller Municipal.

Monsieur Henri SULTAN , Conseiller Municipal, représenté par :
Monsieur Alain GARELLI, Adjoint au Maire.

Monsieur Serge DERVIEUX, Conseiller Municipal, représenté par :
Monsieur Gérard SPINELLI, Maire.

Monsieur Jean-François PICCINI, Conseiller Municipal, représenté par :
Monsieur Gérard DESTEFANIS, Adjoint au Maire.

Monsieur Robert PICCIO, Conseiller Municipal, représenté par :
Monsieur Yves MAJOREL, Conseiller Municipal.

Mme Christiane BONNAY, Conseiller Municipal, représentée par :
Monsieur Armand VADA, Adjoint au Maire.

Monsieur Claude TCHERNATINSKY, Conseiller Municipal, représenté par :
Monsieur Charles BELLATI, Conseiller Municipal.

EXCUSE ET NON REPRESENTE :

Mlle Hélène SANTI.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DESTEFANIS.

AR Préfecture

006-210600128-20250513-3-14 N DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

VILLE DE BEAUSOLEIL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Ref. : 568

Objet : Déclassement du parc
de stationnement le FORUM,
33 boulevard Général Leclerc
à Beausoleil.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 23 mars 1998, reçue en Préfecture le 26 mars 1998, il a été autorisé à procéder à la vente des emplacements de stationnement situés au parking du Forum, sis 33, boulevard Général Leclerc à Beausoleil.

En effet la Commune est propriétaire au sein du lot volumes n°5 de trente-huit emplacements. Suivant rapport des Domaines en date du 15 janvier 1998, le service des Domaines a fixé la valeur vénale unitaire de chaque parking à 100.000 francs, pour les boxes fermés à 110.000 francs, avec possibilité d'abattement sur le prix global de 10% à 20% en cas de cession à un même acquéreur de plusieurs lots.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'assurer une sécurité juridique aux actes de vente à conclure, l'Etude notariale de Beausoleil missionnée dans ce dossier souhaite obtenir un acte juridique préalable de déclassement de ce parc de stationnement.

En effet, la commune, entend protéger les futurs acquéreurs et la future copropriété pour qu'à aucun moment, un critère de domanialité publique ne puisse remettre en cause les actes de cession.

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de ce déclassement et d'incorporer ce bien au domaine privé communal ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de ventes aux conditions prévues par la délibération du 23 mars 1998.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

a) APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire ;

b) DECIDE de déclasser le parking du Forum sis au sein du volume 5 de l'ensemble immobilier " Le Forum" 33, boulevard Général Leclerc à Beausoleil au profit du domaine privé de la commune,

c) AUTORISE Monsieur le Maire à conclure les actes de vente des parkings aux conditions prévues dans la délibération en date du 23 mars 1998, et ce par :

27 voix pour du groupe de la majorité et de MM. VADA, Mme BONNAY, CUCCHI, MANFREDI, ROUSTAN, ALLAVENA, Mme DOYON, NIVET, BOILEAU.

4 abstentions de MM. VIALE, MAJOREL, BELLATI, TCHERNATINSKY.

1 voix contre de M. PICCIO.

Fait et délibéré à Beausoleil, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Gérard SPINELLI

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE

Reçu le 23/06/2025

Publié le 23/06/2025

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Recu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

" LE FORUM "

BOULEVARD DU GENERAL LECLERC

06240 BEAUSOLEIL

VOLUME N° 15

**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
CAHIER DES CHARGES**

LOT UN

Un parking portant le numéro 1 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT DEUX

Un parking portant le numéro 2 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TROIS

Un parking portant le numéro 3 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE

Un parking portant le numéro 4 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQ

Un parking portant le numéro 5 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SIX

Un parking portant le numéro 6 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SEPT

Un parking portant le numéro 7 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

000-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

2/

LOT HUIT

Un parking portant le numéro 8 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT NEUF

Un parking portant le numéro 9 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT DIX

Un parking portant le numéro 10 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT ONZE

Un parking portant le numéro 11 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT DOUZE

Un parking portant le numéro 12 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TREIZE

Un parking portant le numéro 13 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATORZE

Un parking portant le numéro 14 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUINZE

Un parking portant le numéro 15 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SEIZE

Un parking portant le numéro 16 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

3/

LOT DIX SEPT

Un parking portant le numéro 17 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT DIX HUIT

Un parking portant le numéro 18 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT DIX NEUF

Un parking portant le numéro 19 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT

Un parking portant le numéro 20 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT ET UN

Un parking portant le numéro 21 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT DEUX

Un parking portant le numéro 22 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT TROIS

Un parking portant le numéro 23 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT QUATRE

Un parking portant le numéro 24 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT CINQ

Un parking portant le numéro 25 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

4/

LOT VINGT SIX

Un parking portant le numéro 26 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT SEPT

Un parking portant le numéro 27 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT HUIT

Un parking portant le numéro 28 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT VINGT NEUF

Un parking portant le numéro 29 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE

Un parking portant le numéro 30 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE ET UN

Un parking portant le numéro 31 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE DEUX

Un parking portant le numéro 32 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE TROIS

Un parking portant le numéro 33 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE QUATRE

Un parking portant le numéro 34 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

5/

LOT TRENTE CINQ

Un parking portant le numéro 35 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE SIX

Un parking portant le numéro 36 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE SEPT

Un parking portant le numéro 37 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE HUIT

Un parking portant le numéro 38 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT TRENTE NEUF

Un parking portant le numéro 39 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quatre Vingt Trois Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(83/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE

Un parking portant le numéro 40 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE ET UN

Un parking portant le numéro 41 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE DEUX

Un parking portant le numéro 42 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE TROIS

Un parking portant le numéro 43 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

..../...

AR Prefecture

006 210600128-20250618-K_4_N-DE
Reç le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

6/

LOT QUARANTE QUATRE

Un parking portant le numéro 44 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE CINQ

Un parking portant le numéro 45 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE SIX

Un parking portant le numéro 46 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE SEPT

Un parking portant le numéro 47 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE HUIT

Un parking portant le numéro 48 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUARANTE NEUF

Un parking portant le numéro 49 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE

Un parking portant le numéro 50 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE ET UN

Un parking portant le numéro 51 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE DEUX

Un parking portant le numéro 52 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

7/

LOT CINQUANTE TROIS

Un parking portant le numéro 53 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE QUATRE

Un parking portant le numéro 54 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE CINQ

Un parking portant le numéro 55 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE SIX

Un parking portant le numéro 56 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE SEPT

Un parking portant le numéro 57 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE HUIT

Un parking portant le numéro 58 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CINQUANTE NEUF

Un parking portant le numéro 59 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE : supprimé

LOT SOIXANTE ET UN

Un parking portant le numéro 61 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

LOT SOIXANTE DEUX

Un parking portant le numéro 62 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE TROIS

Un parking portant le numéro 63 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE QUATRE

Un parking portant le numéro 64 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE CINQ

Un parking portant le numéro 65 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE SIX

Un parking portant le numéro 66 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE SEPT

Un parking portant le numéro 67 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE HUIT

Un parking portant le numéro 68 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE NEUF : supprimé

LOT SOIXANTE DIX

Un parking portant le numéro 70 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

9/

LOT SOIXANTE ET ONZE

Un parking portant le numéro 71 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE DOUZE

Un parking portant le numéro 72 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE TREIZE

Un parking portant le numéro 73 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE QUATORZE

Un parking portant le numéro 74 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE QUINZE

Un parking portant le numéro 75 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE SEIZE : supprimé

LOT SOIXANTE DIX SEPT

Un parking portant le numéro 77 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE DIX HUIT

Un parking portant le numéro 78 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT SOIXANTE DIX NEUF

Un parking portant le numéro 79 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

10/

LOT QUATRE VINGT

Un parking portant le numéro 80 au plan du rez-de-chaussée,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT UN

Un parking portant le numéro 81 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT DEUX

Un parking portant le numéro 82 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT TROIS

Un parking portant le numéro 83 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT QUATRE

Un parking portant le numéro 84 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT CINQ

Un parking portant le numéro 85 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT SIX

Un parking portant le numéro 86 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT SEPT

Un parking portant le numéro 87 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT HUIT

Un parking portant le numéro 88 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT NEUF

Un parking portant le numéro 89 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-21600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

11/

LOT QUATRE VINGT DIX

Un parking portant le numéro 90 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT ONZE

Un parking portant le numéro 91 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT DOUZE

Un parking portant le numéro 92 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT TREIZE

Un parking portant le numéro 93 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT QUATORZE

Un parking portant le numéro 94 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT QUINZE

Un parking portant le numéro 95 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT SEIZE

Un parking portant le numéro 96 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT DIX SEPT

Un parking portant le numéro 97 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT DIX HUIT

Un parking portant le numéro 98 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT QUATRE VINGT DIX NEUF

Un parking portant le numéro 99 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

12/

LOT CENT

Un parking portant le numéro 100 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT UN

Un parking portant le numéro 101 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT DEUX

Un parking portant le numéro 102 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TROIS

Un parking portant le numéro 103 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUATRE

Un parking portant le numéro 104 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQ

Un parking portant le numéro 105 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT SIX

Un parking portant le numéro 106 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT SEPT

Un parking portant le numéro 107 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT HUIT

Un parking portant le numéro 108 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT NEUF

Un parking portant le numéro 109 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

LOT CENT DIX

Un parking portant le numéro 110 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT ONZE

Un parking portant le numéro 111 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT DOUZE

Un parking portant le numéro 112 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TREIZE

Un parking portant le numéro 113 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUATORZE

Un parking fermé portant le numéro 114 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUINZE

Un parking fermé portant le numéro 115 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT SEIZE

Un box fermé portant le numéro 116 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT DIX SEPT

Un parking fermé portant le numéro 117 au plan du 1er étage,
Et Quatre Vingt Trois Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(83/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT DIX HUIT

Un parking fermé portant le numéro 118 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT DIX NEUF

Un parking fermé portant le numéro 119 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

14/

LOT CENT VINGT

Un parking fermé portant le numéro 120 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT ET UN

Un parking fermé portant le numéro 121 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT DEUX

Un parking fermé portant le numéro 122 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT TROIS

Un parking fermé portant le numéro 123 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT QUATRE

Un parking fermé portant le numéro 124 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT CINQ

Un parking portant le numéro 125 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT SIX

Un parking portant le numéro 126 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT SEPT

Un parking portant le numéro 127 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT HUIT

Un parking portant le numéro 128 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT VINGT NEUF

Un parking portant le numéro 129 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

LOT CENT TRENTE

Un parking portant le numéro 130 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TRENTE ET UN

Un parking portant le numéro 131 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TRENTE DEUX

Un parking portant le numéro 132 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TRENTE TROIS

Un parking portant le numéro 133 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TRENTE QUATRE

Un parking portant le numéro 134 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TRENTE CINQ

Un parking portant le numéro 135 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TRENTE SIX

Un parking portant le numéro 136 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TRENTE SEPT

Un parking portant le numéro 137 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT TRENTE HUIT

Un parking portant le numéro 138 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

16/

LOT CENT TRENTE NEUF

Un parking portant le numéro 139 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUARANTE

Un parking portant le numéro 140 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUARANTE ET UN : supprimé

LOT CENT QUARANTE DEUX

Un parking portant le numéro 142 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUARANTE TROIS

Un parking portant le numéro 143 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUARANTE QUATRE

Un parking fermé portant le numéro 144 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUARANTE CINQ

Un parking portant le numéro 145 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUARANTE SIX

Un parking portant le numéro 146 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

LOT CENT QUARANTE SEPT

Un parking portant le numéro 147 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUARANTE HUIT

Un parking portant le numéro 148 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT QUARANTE NEUF

Un parking portant le numéro 149 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE

Un parking portant le numéro 150 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE ET UN

Un parking portant le numéro 151 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE DEUX : supprimé

LOT CENT CINQUANTE TROIS

Un parking portant le numéro 153 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE QUATRE

Un parking portant le numéro 154 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE CINQ

Un parking portant le numéro 155 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE SIX

Un parking portant le numéro 156 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE SEPT

Un parking portant le numéro 157 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE HUIT

Un parking portant le numéro 158 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT CINQUANTE NEUF : supprimé

LOT CENT SOIXANTE

Un parking portant le numéro 160 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT SOIXANTE ET UN

Un parking portant le numéro 161 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT SOIXANTE DEUX

Un parking portant le numéro 162 au plan du 1er étage,
et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

LOT CENT SOIXANTE TROIS

Un parking portant le numéro 163 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

.../...

AR Prefecture

006 210600128-20250618-K_4_N-DE
Recu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

19/

LOT CENT SOIXANTE QUATRE

Un parking portant le numéro 164 au plan du 1er étage,
Et Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux Millièmes
(48/9 702) du sol et des parties communes générales.

7654
2048

9702

LOT CENT SOIXANTE CINQ

Un local à usage de bureau, portant le numéro 165 aux plans
des niveaux 0 & 1 (rez-de-chaussée et 1er étage), comprenant :
Hall d'entrée, 2 pièces et un escalier intérieur privatif
conduisant au niveau 1. Ce niveau comprenant : hall d'arrivée,
salle d'eau avec W.C., dégagement, 3 pièces.
Et Deux Mille Quarante Huit Neuf Mille Sept Cent Deux
Millièmes (2 048/9 702) du sol et des parties communes
générales.

MENTON, le 25 Janvier 1999
Le Géomètre-Expert,

Ordre des Géomètres Experts N° 2839
P. LEFEBVRE
GÉOMÈTRE EXPERT D.P.L.G.
Tél. : 04.93.35.38.60
"Le Verlain" Rue Ste Anne
B.P. 213
06506 MENTON CEDEX

AR Prefecture

00 - 210600128-20250618-K_4_N-DE
Révisé le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

T A B L E A U R E C A P I T U L A T I F

N°LOT	NATURE	NIVEAU	9 702° COP	9 702° CHARGES COMMUNES GENER.	9 637°CH.PARTIC. PARKINGS
1	Parking	R.de C.	48	48	60.5
2	Parking	R.de C.	48	48	60.5
3	Parking	R.de C.	48	48	60.5
4	Parking	R.de C.	48	48	60.5
5	Parking	R.de C.	48	48	60.5
6	Parking	R.de C.	48	48	60.5
7	Parking	R.de C.	48	48	60.5
8	Parking	R.de C.	48	48	60.5
9	Parking	R.de C.	48	48	60.5
10	Parking	R.de C.	48	48	60.5
11	Parking	R.de C.	48	48	60.5
12	Parking	R.de C.	48	48	60.5
13	Parking	R.de C.	48	48	60.5
14	Parking	R.de C.	48	48	60.5
15	Parking	R.de C.	48	48	60.5
16	Parking	R.de C.	48	48	60.5
17	Parking	R.de C.	48	48	60.5
18	Parking	R.de C.	48	48	60.5
19	Parking	R.de C.	48	48	60.5
20	Parking	R.de C.	48	48	60.5
21	Parking	R.de C.	48	48	60.5
22	Parking	R.de C.	48	48	60.5
23	Parking	R.de C.	48	48	60.5

.../...

AR Prefecture

000-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

2/

N° LOT	NATURE	NIVEAU	9 702° COP	9 702° CHARGES COMMUNES GENER.	9 637° CH. PARTIC. PARKINGS
24	Parking	R.de C.	48	48	60.5
25	Parking	R.de C.	48	48	60.5
26	Parking	R.de C.	48	48	60.5
27	Parking	R.de C.	48	48	60.5
28	Parking	R.de C.	48	48	60.5
29	Parking	R.de C.	48	48	60.5
30	Parking	R.de C.	48	48	60.5
31	Parking	R.de C.	48	48	60.5
32	Parking	R.de C.	48	48	60.5
33	Parking	R.de C.	48	48	60.5
34	Parking	R.de C.	48	48	60.5
35	Parking	R.de C.	48	48	60.5
36	Parking	R.de C.	48	48	60.5
37	Parking	R.de C.	48	48	60.5
38	Parking	R.de C.	48	48	60.5
39	Parking	R.de C.	83	83	99.5
40	Parking	R.de C.	48	48	60.5
41	Parking	R.de C.	48	48	60.5
42	Parking	R.de C.	48	48	60.5
43	Parking	R.de C.	48	48	60.5
44	Parking	R.de C.	48	48	60.5
45	Parking	R.de C.	48	48	60.5
46	Parking	R.de C.	48	48	60.5

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

3/

N° LOT	NATURE	NIVEAU	9 702° COP	9 702° CHARGES COMMUNES GENER.	9 637° CH. PARTIC. PARKINGS
47	Parking	R.de C.	48	48	60.5
48	Parking	R.de C.	48	48	60.5
49	Parking	R.de C.	48	48	60.5
50	Parking	R.de C.	48	48	60.5
51	Parking	R.de C.	48	48	60.5
52	Parking	R.de C.	48	48	60.5
53	Parking	R.de C.	48	48	60.5
54	Parking	R.de C.	48	48	60.5
55	Parking	R.de C.	48	48	60.5
56	Parking	R.de C.	48	48	60.5
57	Parking	R.de C.	48	48	60.5
58	Parking	R.de C.	48	48	60.5
59	Parking	R.de C.	48	48	60.5
60	LOT SUPPRIME				
61	Parking	R.de C.	48	48	60.5
62	Parking	R.de C.	48	48	60.5
63	Parking	R.de C.	48	48	60.5
64	Parking	R.de C.	48	48	60.5
65	Parking	R.de C.	48	48	60.5
66	Parking	R.de C.	48	48	60.5
67	Parking	R.de C.	48	48	60.5
68	Parking	R.de C.	48	48	60.5
69	LOT SUPPRIME				

.../...

AR Prefecture

006-10600128-20250618-K_4_N-DE
Recu le 23/06/2025
Publ le 23/06/2025

4/

N° LOT	NATURE	NIVEAU	9 702 * COP	9 702 * CHARGES COMMUNES GENER.	9 637 * CH. PARTIC. PARKINGS
70	Parking	R.de C.	48	48	60.5
71	Parking	R.de C.	48	48	60.5
72	Parking	R.de C.	48	48	60.5
73	Parking	R.de C.	48	48	60.5
74	Parking	R.de C.	48	48	60.5
75	Parking	R.de C.	48	48	60.5
76	LOT SUPPRIME				
77	Parking	R.de C.	48	48	60.5
78	Parking	R.de C.	48	48	60.5
79	Parking	R.de C.	48	48	60.5
80	Parking	R.de C.	48	48	60.5
81	Parking	1er Et.	48	48	60.5
82	Parking	1er Et.	48	48	60.5
83	Parking	1er Et.	48	48	60.5
84	Parking	1er Et.	48	48	60.5
85	Parking	1er Et.	48	48	60.5
86	Parking	1er Et.	48	48	60.5
87	Parking	1er Et.	48	48	60.5
88	Parking	1er Et.	48	48	60.5
89	Parking	1er Et.	48	48	60.5

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

5/

N° LOT	NATURE	NIVEAU	9 702° COP	9 702° CHARGES COMMUNES GENER.	9 637° CH. PARTIC. PARKINGS
90	Parking	1er Et.	48	48	60.5
91	Parking	1er Et.	48	48	60.5
92	Parking	1er Et.	48	48	60.5
93	Parking	1er Et.	48	48	60.5
94	Parking	1er Et.	48	48	60.5
95	Parking	1er Et.	48	48	60.5
96	Parking	1er Et.	48	48	60.5
97	Parking	1er Et.	48	48	60.5
98	Parking	1er Et.	48	48	60.5
99	Parking	1er Et.	48	48	60.5
100	Parking	1er Et.	48	48	60.5
101	Parking	1er Et.	48	48	60.5
102	Parking	1er Et.	48	48	60.5
103	Parking	1er Et.	48	48	60.5
104	Parking	1er Et.	48	48	60.5
105	Parking	1er Et.	48	48	60.5
106	Parking	1er Et.	48	48	60.5
107	Parking	1er Et.	48	48	60.5
108	Parking	1er Et.	48	48	60.5
109	Parking	1er Et.	48	48	60.5
110	Parking	1er Et.	48	48	60.5
111	Parking	1er Et.	48	48	60.5
112	Parking	1er Et.	48	48	60.5

.../...

AR Prefecture

006-10600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

6/

N° LOT	NATURE	NIVEAU	9 702° COP	9 702° CHARGES COMMUNES GENER.	9 637° CH. PARTIC. PARKINGS
113	Parking	1er Et.	48	48	60.5
114	Parking	1er Et.	48	48	60.5
115	Parking	1er Et.	48	48	60.5
116	Parking	1er Et.	48	48	60.5
117	Parking	1er Et.	83	83	99.5
118	Parking	1er Et.	48	48	60.5
119	Parking	1er Et.	48	48	60.5
120	Parking	1er Et.	48	48	60.5
121	Parking	1er Et.	48	48	60.5
122	Parking	1er Et.	48	48	60.5
123	Parking	1er Et.	48	48	60.5
124	Parking	1er Et.	48	48	60.5
125	Parking	1er Et.	48	48	60.5
126	Parking	1er Et.	48	48	60.5
127	Parking	1er Et.	48	48	60.5
128	Parking	1er Et.	48	48	60.5
129	Parking	1er Et.	48	48	60.5
130	Parking	1er Et.	48	48	60.5
131	Parking	1er Et.	48	48	60.5
132	Parking	1er Et.	48	48	60.5
133	Parking	1er Et.	48	48	60.5
134	Parking	1er Et.	48	48	60.5
135	Parking	1er Et.	48	48	60.5

.../...

AR Prefecture

006-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

7/

N°LOT	NATURE	NIVEAU	9 702° COP	9 702° CHARGES COMMUNES GENER.	9 637°CH.PARTIC. PARKINGS
136	Parking	1er Et.	48	48	60.5
137	Parking	1er Et.	48	48	60.5
138	Parking	1er Et.	48	48	60.5
139	Parking	1er Et.	48	48	60.5
140	Parking	1er Et.	48	48	60.5
141	LOT SUPPRIME				
142	Parking	1er Et.	48	48	60.5
143	Parking	1er Et.	48	48	60.5
144	Parking	1er Et.	48	48	60.5
145	Parking	1er Et.	48	48	60.5
146	Parking	1er Et.	48	48	60.5
147	Parking	1er Et.	48	48	60.5
148	Parking	1er Et.	48	48	60.5
149	Parking	1er Et.	48	48	60.5
150	Parking	1er Et.	48	48	60.5
151	Parking	1er Et.	48	48	60.5
152	LOT SUPPRIME				
153	Parking	1er Et.	48	48	60.5
154	Parking	1er Et.	48	48	60.5
155	Parking	1er Et.	48	48	60.5
156	Parking	1er Et.	48	48	60.5
157	Parking	1er Et.	48	48	60.5

.../...

AR Prefecture

000-210600128-20250618-K_4_N-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

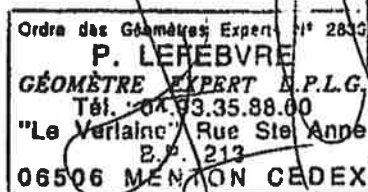
8/

N°LOT	NATURE	NIVEAU	9 702° COP	9 702° CHARGES COMMUNES GENER.	9 637°CH.PARTIC. PARKINGS
158	Parking	1er Et.	48	48	60.5
159	LOT SUPPRIME				
160	Parking	1er Et.	48	48	60.5
161	Parking	1er Et.	48	48	60.5
162	Parking	1er Et.	48	48	60.5
163	Parking	1er Et.	48	48	60.5
164	Parking	1er Et.	48	48	60.5
165	Bureaux	R.de C. & 1er Et.	2048	2048	-

Fait à MENTON, le 25 Janvier 1999

Le Géomètre-Expert D.P.L.G.

Pierre LEFEBVRE



AR P **Département des Alpes Maritimes**

06-210600128-20250618-K_4_N-DE
Réçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

COMMUNE DE BEAUSOLEIL

Boulevard du General Leclerc

* * *

Copropriété en Volumes

* * *

VOLUME N° 15

* * *

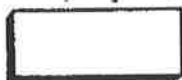
Parkings Bureaux LE FORUM

* * *

PLAN D'ETAT DES LIEUX

* * *

Echelle : 1/200e



Parkings Supprimes (Voir lettre du 10 Septembre 1998
Capitaine VEILLON Commandant du Centre de Secours
et de Prevention de la ville de MENTON)

— Limite du Volume 15

Ordre des Géomètres Experts N° 2839
P. LEFEBVRE
GÉOMÈTRE EXPERT D.P.L.G.
Tél. : 04.93.35.88.60
"Le Verlainne" Rue Ste Anne
B.P. 213
06506 MENTON CEDEX

Modifié le 17/12/1998
Menton le 09/10/1998

Référence dossier : 4298A

Sous référence dossier :

Dates	Indices	Ref Des	Modifications
/ /1998			
/ /1998			
/ /199			
/ /199			

P. LEFEBVRE Géomètre Expert D.P.L.G. E.S.G.T.

"Le Verlainne" Place de la Mairie - Rue Sainte Anne - B.P. 213 - 06506 MENTON CEDEX

Téléphone :



04.93.35.88.60

Fax :



04.92.10.25.50